

# Syndicat national des Pédiatres français

110, avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 41 77 09

Télécopieur : 03 80 42 81 02 - Tél. mobile : 06 09 66 53 59

Mel : [docteur.bvirey@wanadoo.fr](mailto:docteur.bvirey@wanadoo.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Pédiatrie bafouée: la CNAM ne négocie plus, impose des codes informatiques et le tiers payant, condamne le secteur 2**

Les pédiatres viennent de découvrir de nouveaux codes informatiques pour les 20 examens obligatoires de l'enfant concoctés par la CNAM sans aucune concertation ni avec le Syndicat des Pédiatres, ni avec les grandes centrales syndicales.

Le SNPF s'insurge contre :

- **La complexification des codes des actes des pédiatres.** Depuis 2016 une vingtaine de codifications ont été instaurées, en rajouter trois supplémentaires avec un calendrier compliqué n'apporte rien, d'autant plus qu'une autre solution plus simple était possible. La nomenclature actuelle a-t-elle besoin d'être changée ?
- **La prise en otage des pédiatres** avec l'obligation de tiers payant. La communication aux parents par la Caisse annonce la « gratuité des actes ». Ce terme est dévoyé : ces actes ne sont pas gratuits, ils ont un coût et une valeur. L'annonce du tiers payant va mettre les pédiatres en difficulté dans leurs relations avec les parents de leurs patients.
- **La pédiatrie va être la première spécialité à avoir l'obligation de tiers payant** pour une partie de son activité de prévention, part non négligeable de son expertise.
- **La mise en danger de l'équilibre économique** des cabinets de secteur 2 et OPTAM et à terme des pédiatres de secteur 1, car la communication faite aux parents par la CNAM sous-entend l'interdiction d'utiliser des compléments d'honoraires.
- **Le contenu annoncé de ces consultations** relève plus d'une consultation complexe voire très complexe et ne correspond pas aux honoraires conventionnels en cours.
- **Le signal négatif envoyé par cette mesure aux jeunes pédiatres tentés de s'installer.**

Le SNPF demande le retrait de ces mesures, faisant de nous des salariés de la CNAM et nous mettant de fait sous tutelle et une réelle négociation sur la valeur des actes en accord avec leur contenu.

Une fois de plus l'avenir de la pédiatrie libérale est hypothéqué.

### Contact presse

Dr Brigitte Virey Présidente SNPF 06 09 66 53 59